

CIRCULAIRE DE RENTRÉE COLLÈGE, LYCÉE GÉNÉRAL, POST BAC

Chers Parents,

À compter du **4 septembre 2023**, le Chef d'Établissement, les enseignants et tout le personnel du Collège Épiscopal SAINT ANDRÉ seront heureux d'accueillir vos enfants pour une nouvelle année scolaire.

Les informations qui suivent vous permettront de préparer cette rentrée avec eux.

DATES DE RENTRÉE

6^e	Lundi 4 septembre 2023, accueil à 9 h 00, fin de journée à 15 h 40
5^e - 4^e - 3^e	Lundi 4 septembre 2023, accueil à 13 h 50, fin de journée à 15 h 40
2^{de}	Lundi 4 septembre 2023, accueil à 10 h 00, fin de journée à 16 h 00
1^{re} – Tle	Lundi 4 septembre 2023, accueil à 13 h 50, fin de journée à 15 h 40
BTS 1^{re} année	Lundi 4 septembre 2023, accueil à 9 h 45, fin de journée à 13 h 15
BTS 2^e année	Lundi 4 septembre 2023, accueil à 9 h 45, fin de journée à 13 h 15
DE CESF	Lundi 4 septembre 2023, accueil à 9 h 00, fin de journée à 17 h 00

Quelques précisions :

Élèves de 6^e : les élèves seront pris en charge **lundi 4 septembre de 9 h 00 à 15 h 40** par leur professeur principal. À partir de 9 h 15, l'Association des Parents d'Élèves (APEL) sera heureuse d'accueillir les parents dans la cour pour présenter l'association. Le repas sera offert par l'Établissement à tous les élèves.

Ce jour-là, les élèves se muniront uniquement de leur trousse (avec crayons de couleur) et d'un cahier de brouillon (*l'agenda sera fourni par l'établissement*).

Élèves de 2^{de} : **lundi 4 septembre de 10 h 00 à 16 h 00**, les élèves de seconde seront accueillis par leur professeur principal. Le repas sera offert par l'Établissement à tous les élèves et la journée se poursuivra jusqu'à **16 h 00**. *Se référer à la circulaire « Pré-rentrée des élèves de Seconde ».*

L'emploi du temps normal s'appliquera à compter du mardi 5 septembre pour tous les niveaux.

COURS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Il est rappelé que :

- Les élèves du collège ont cours les lundi, mardi, **mercredi matin**, jeudi et vendredi.
- Les élèves du lycée ont cours les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
Des samedis matin seront réservés aux rattrapages d'évaluation : le planning sera transmis en septembre.
- Les étudiants de BTS et de DE CESF ont cours les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

HORAIRES

08 h 00 : Cours	13 h 50 : Cours
08 h 55 : Cours	14 h 45 : Cours
09 h 50 : Récréation	15 h 40 : Récréation
10 h 05 : Cours	15 h 55 : Cours/étude pour le collège
11 h 00 : Cours	16 h 50 : Cours/étude pour le collège
11 h 50 : Cours pour le lycée ou repas	17 h 45 : Fin des cours et de l'étude
12 h 55 : Repas ou cours	

- **Étude surveillée du soir** : elle est assurée jusqu'à 17 h 45.

CONGÉS SCOLAIRES

TOUSSAINT :	du vendredi 20 octobre 2023 après les cours au lundi 6 novembre 2023 au matin.
NOËL :	du vendredi 22 décembre 2023 après les cours au lundi 8 janvier 2024 au matin.
HIVER :	du vendredi 23 février 2024 après les cours au lundi 11 mars 2024 au matin.
PRINTEMPS + PONT DE L'ASCENSION (Cf courrier du Chef d'Établissement)	du mardi 23 avril 2024 après les cours au lundi 13 mai 2024 au matin.

IMPORTANT

La publication de ces dates devrait vous permettre d'organiser vos congés et vos vacances en conséquence. **La Direction vous demande impérativement de ne pas anticiper les congés indiqués ci-dessus.**

PÉRIODES SCOLAIRES, BULLETINS

L'année sera découpée en **deux semestres pour le Collège et le Post Bac** :

1^{er} semestre : de septembre au 4 février

- une **période d'observation** de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Un conseil de professeurs intermédiaire aura lieu en novembre avec un relevé de notes et de compétences.

2^e semestre : du 5 février au 13 juin

L'année sera découpée en **trois trimestres pour le Lycée** :

1^{er} trimestre : du 4 septembre au 30 novembre

2^e trimestre : du 1^{er} décembre au 4 mars

3^e trimestre : du 11 mars au 2 juin

L'ensemble des bulletins de notes de fin de semestre / trimestre sera uniquement disponible sur EcoleDirecte. Il est recommandé de les télécharger et de les conserver.

RÉUNIONS PARENTS – PROFESSEURS

6^e : lundi 13 novembre
5^e : jeudi 23 novembre
4^e : mardi 28 novembre
3^e : lundi 20 novembre

2^{de} : jeudi 25 janvier
1^{re} : mardi 16 janvier
T^{le} : vendredi 12 janvier

Vous serez informés et vous pourrez vous y inscrire via EcoleDirecte

VOS INTERLOCUTEURS POUR LE SUIVI DE VOTRE ENFANT

Chef d'Établissement : **M. PFERTZEL**

Directrice Adjointe Collège : **Mme COURTOT - 03 89 21 75 21 - touche 6**
m.courtot@saint-andre.org

Responsable de niveau 2^{de} : **Mme LESEIGNOUX - 03 89 21 75 21 - touche 6**
s.leseignoux@saint-andre.org

Responsable de niveau 1^{re} : **Mme NAAMANE - 03 89 21 75 21 - touche 6**
m.naamane@saint-andre.org

Responsable de niveau Tle : **Mme SILVA - 03 89 21 75 21 - touche 6**
c.silva@saint-andre.org

Responsable de formation BTS : **Mme ROTH – 03 89 86 29 08**
a.roth@saint-andre.org

Coordinateurs de formation DE CESF : **Mme SCHERER / M. ZOUNGRANA**

Responsable de Vie Scolaire au Collège : **Mme ANDRÉ - 03 89 21 75 21 - touche 1**
m.andre@saint-andre.org

Responsable de Vie Scolaire au Lycée Général : **M. FORLEMEYER - 03 89 21 75 21- touche 2**
s.forlemeyer@saint-andre.org

INFORMATIONS UTILES

Accueil : **03 89 21 75 21**

Secrétariat : **03 89 21 75 09 – college@st-andre.com**

Comptabilité : **03 89 21 75 21- touche 4 – comptable@saint-andre.org**

Infirmierie : **03 89 21 75 21 - touche 5 – infirmiere@saint-andre.org**

BDI / Orientation : **03 89 21 75 21 - touche 6 – s.leseignoux@saint-andre.org**

DATES À RETENIR DÈS À PRÉSENT

LANCEMENT DE L'ANNÉE PASTORALE

Jeudi 21 septembre 2023

MESSE DE RENTRÉE

Jeudi 21 septembre 2023

PHOTO DE CLASSE

Jeudi 28 septembre 2023

MATINÉE DÉCOUVERTE 6^e

Samedi 18 novembre 2023

FÊTE DE LA SAINT ANDRÉ

Vendredi 1^{er} décembre 2023

JPO RUE RAPP

Samedi 10 février 2024

JPO RUE BRUAT

Samedi 16 mars 2024

OBJETS CONNECTÉS

Au collège : l'usage du téléphone portable est **interdit**. Il devra être éteint dans l'enceinte de l'établissement. Tout contrevenant se verra confisquer son téléphone portable après qu'il ait été éteint. Cette mesure est destinée à protéger l'élève et ses responsables, de tout usage abusif pour lequel la loi est maintenant très sévère, notamment en ce qui concerne les publications de photos sur internet, via les blogs ou les réseaux sociaux. Elle facilitera également le développement de la convivialité.

Pour les **classes numériques**, l'usage de la tablette est autorisé, **uniquement à des fins pédagogiques**, dans les salles de classe et d'étude.

Au lycée : une charte d'utilisation du téléphone sera signée par chaque élève.

En BTS : le règlement intérieur spécifiera l'utilisation et sera signé par chaque étudiant.

En cas de réelle urgence, le service de vie scolaire se chargera de transmettre une communication à un élève ou à sa famille.

TENUE VESTIMENTAIRE

Tout élève a le souci d'adopter une attitude compatible avec les valeurs et l'éthique que nous souhaitons promouvoir au sein de l'établissement.

L'élève porte une tenue adéquate, sans provocation, sans vulgarité, qui ne perturbe pas la collectivité et qui ne donne pas de soi une image négative.

La tenue vestimentaire doit donc être adaptée au lieu et à l'activité. **Le port du survêtement est interdit en dehors des séances d'EPS.**

Le port d'un couvre-chef est interdit à l'intérieur de l'établissement.

ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

Les élèves entrent et sortent par le portail situé rue des Cloches.

Ouverture du portail :

- de 7 h 30 à 8 h 00
- puis 15 minutes avant chaque sonnerie.

Pour des raisons de sécurité, et afin de ne pas gêner la circulation de la rue des Cloches, les élèves doivent entrer directement dans la cour et ne pas stationner devant le Collège. Pour les mêmes raisons, à la fin des cours, ils quittent l'établissement sans s'attarder devant le portail.

Au moment d'entrer dans l'établissement chaque collégien présente son carnet de correspondance et chaque lycéen sa carte d'entrée, remis à la rentrée.

GESTION DES ENTRÉES ET SORTIES DES LYCÉENS

Sauf avis contraire des familles, les lycéens sont autorisés à sortir de l'établissement sur l'ensemble des heures creuses de la journée de cours, y compris après le temps du repas. Toutefois, sur les temps de récréation (*de 9 h 50 à 10 h 05 et de 15 h 40 à 15 h 55*), les sorties ne seront pas autorisées. L'établissement, en concertation avec les familles, pourra à tout moment revenir sur l'autorisation de début d'année, en cas de dysfonctionnement constaté.

CONTACTS PARENTS – PROFESSEURS

Les parents sont invités à accorder toute l'attention nécessaire aux bulletins de notes ainsi qu'aux observations portées dans le carnet de correspondance au collège.

Les familles pourront prendre contact avec les professeurs dès qu'une difficulté sérieuse apparaîtra. Elles pourront également solliciter un rendez-vous auprès des Responsables de Vie Scolaire, de la Directrice Adjointe du Collège, des Responsables de Niveaux ou du Chef d'Établissement.

Nous demandons aux parents de consulter de manière régulière EcoleDirecte afin de prendre connaissance des différentes informations et circulaires.

PUBLICATION

Vous serez régulièrement informés de la vie de l'établissement par différents supports (*Vie à Saint André, notre site Internet www.st-andre.com, Instagram, Facebook, ...*). Sur ces supports, des articles ainsi que des photos vous permettront de prendre connaissance des diverses activités vécues par vos enfants au sein de l'établissement.

EMPLOI DU TEMPS, COMMUNICATION ET NOTES

Chaque parent, chaque élève pourra à l'aide de ses **identifiants personnels**, consulter les notes, depuis le site web ecoledirecte.fr. Sont également à disposition les absences et les sanctions. Il est essentiel de se connecter régulièrement sur EcoleDirecte : les emplois du temps sont actualisés journalièrement en cas de modification.

Les autorisations de sortie du collège se feront également via EcoleDirecte.

La messagerie sera également utilisée pour les communications en provenance de la Direction et de la Vie Scolaire.

Les identifiants de connexion ne changent pas d'une année à l'autre. Pour les nouvelles familles, les identifiants seront transmis par courriel en septembre.

Pour les nouveaux élèves, ils seront remis par le professeur principal.

MANUELS SCOLAIRES

COLLÈGE : les livres sont gratuits et fournis par l'établissement.

Les élèves sont invités à couvrir leurs manuels et à en prendre le plus grand soin. Toute perte ou détérioration entraînera le remplacement ou la réparation des manuels à la charge des familles.

LYCÉE 4.0

En seconde et pour l'ensemble des arrivants en première et terminale, la mise à disposition de l'ordinateur pour chaque élève se fera le 15 septembre.

L'ensemble des manuels numériques est fourni par la Région Grand Est et l'établissement.

MATÉRIEL SCOLAIRE

Pour le collège : afin d'éviter tout gaspillage, les élèves n'achèteront que le matériel prévu sur la liste jointe.

Pour le lycée : il n'y a plus de liste de fournitures scolaires, les professeurs feront part, le jour de la rentrée, d'éventuelles exigences particulières.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Les horaires du CDI seront communiqués à la rentrée. Le CDI accueille tous les élèves désireux de lire, s'informer ou mener un travail de recherches.

BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (B.D.I.)

Mme LESEIGNOUX (conseillère pour l'orientation) rencontre les élèves et les parents sur rendez-vous. La documentation sur l'orientation, les filières de formations, les débouchés professionnels, peut être consultée sur place à tout moment.

FOYER COLLÈGE

Afin d'agrémenter la vie des collégiens, un Foyer accueillant est mis à leur disposition.

Foyer du Collège : ouvert de 8 h 00 à 16 h 00

CAFÉTÉRIA - Lycée

Cf. les circulaires ci-jointes. La cafétéria fonctionnera à partir du **mardi 5 septembre**. Concernant le rechargement du badge, les élèves ont la possibilité de créditer celui-ci par internet (www.popandpay.com) ou directement à l'accueil rue Rapp.

RESTAURANT SCOLAIRE - Collège

Le restaurant scolaire est ouvert de 11 h 30 à 13 h 15. Les élèves sont demi-pensionnaires à partir de 2 repas/semaine. Ils reçoivent une carte de passage permettant de débloquent leur plateau les jours définis sur la « fiche élève » de renseignement en début d'année. En cas d'oubli de la carte, l'élève se manifeste auprès de la personne en charge du passage afin de pointer sa présence. Toute absence exceptionnelle au restaurant scolaire doit être signalée au préalable auprès de la vie scolaire. Un élève non-inscrit a toujours la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire en achetant un ticket à l'accueil rue Rapp au tarif de 7,50 €.

CASIERS INDIVIDUELS

Des casiers individuels sont mis à la disposition des élèves demi-pensionnaires au collège.

Pour les élèves du lycée le nombre de casiers étant limité, nous invitons les élèves à s'adresser dès les premiers jours au **Responsable de Vie Scolaire**. Pour la location annuelle de ces casiers, les élèves s'adresseront à Mme ANDRÉ (pour le collège) et à M. FORLEMEYER (pour le lycée général). Tarif de location annuelle : **10 €**. Les élèves devront se procurer un cadenas.

A.P.E.L. ET PARTICIPATION DES PARENTS

Le Directeur tient à souligner combien il apprécie la participation des parents aux divers comités qui se mettent en place chaque année. Il remercie tous ceux qui ont déjà accepté ou accepteront de s'engager dans l'A.P.E.L., l'Animation Pastorale, le Conseil d'Établissement. Dans l'Enseignement Catholique, les parents forment une des composantes de la communauté éducative.

AUMÔNERIE

Pour toute information sur nos activités pastorales, un seul numéro : 03 89 21 75 14. Votre enfant peut préparer un sacrement au cours de sa scolarité (baptême, communion, confirmation).

Saint André Établissement Catholique d'Enseignement Collège, LEG, LET, BTS

19, rue Rapp 68000 COLMAR

Tél. 03 89 21 75 21 college@st-andre.com www.st-andre.com